

Règlement intérieur de l'école Saint-Brieuc

Nom : / Prénom (prénoms si fratrie) :

Je suis élève à l'école Saint-Brieuc. Je m'engage à respecter et à appliquer le règlement intérieur de l'école.

L'espace extérieur, les temps périscolaires.

Je respecte scrupuleusement les horaires de l'école et veille particulièrement à arriver avant la sonnerie.

Si j'arrive avant l'ouverture du portillon par un enseignant le matin à 8h30, je vais à la garderie ou j'attends sur le trottoir sous la responsabilité de mes parents.

Je prends soin de mes affaires et de celles de mes camarades, je ne laisse pas de vêtement dehors sur les heures de classe.

J'ai le droit d'apporter des jeux de cour (billes, corde à sauter, cartes, ...) mais je ne les échange pas et j'en suis responsable.

J'utilise librement les toilettes. Je n'oublie pas de tirer la chasse d'eau et de me laver les mains.

Le goûter du matin n'est pas une obligation. Il se limite à une compote ou à un fruit.

Je fais mon possible pour participer à la propreté de l'école et au respect du matériel qui m'est confié.

La cantine et la garderie.

Je respecte les personnes chargées du service.

Je ne joue pas avec la nourriture et je laisse les locaux propres.

Je ne crie pas et ne fais pas du bruit inutilement.

Je range le matériel lorsque je ne l'utilise plus.

Les classes.

Je ne rentre pas en classe sans avoir demandé l'autorisation à l'adulte qui surveille la cour.

Je vérifie si j'ai bien pris mes affaires avant de quitter l'école le soir.

J'ai une tenue correcte et adaptée à l'emploi du temps.

Je montre le cahier de liaison si un document y figure et je pense à le faire signer.

Le plus important : si j'ai un souci ou si je suis témoin (une chute, une blessure, quelqu'un m'a embêté ou insulté, j'ai cassé ou abimé quelque chose, ...), j'en parle tout de suite à un adulte. Je suis respectueux des biens et des personnes, j'aide un camarade en cas de besoin et je participe au maintien d'une bonne ambiance dans notre école.

Célébration des anniversaires : chaque famille participe à hauteur de 5 € par élève et par an pour l'achat des ingrédients. Les anniversaires seront célébrés le dernier vendredi du mois pour les élèves concernés dans chaque classe.

En cas de non respect de ce règlement, des sanctions pourront être prises. Le cas échéant, l'équipe enseignante en informera la famille.

Fait à Saint-Brieuc le 2 septembre 2024.

L'élève et/ou ses représentants légaux,
(signature commune si fratrie)

La cheffe d'établissement,